

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

24 octobre 2005

### SOMMAIRE

4P S.A., Mamer .....	51939	Mai Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	51947
AFA, S.à r.l., Niedercorn.....	51952	Mediatool Group S.A., Luxembourg .....	51972
AMC S.A., Luxembourg .....	51979	Mediatool Group S.A., Luxembourg .....	51973
Ami Consult, S.à r.l., Luxembourg.....	51965	Moon Lux 2, S.à r.l., Luxembourg.....	51940
Beweco EMB Invest S.A., Mamer.....	51939	Nanterre G, S.à r.l., Luxembourg.....	51970
Cesare Fiorucci Luxco S.C.A., Luxembourg.....	51965	Netmed International S.A., Luxembourg .....	51938
Cevo Development S.A., Luxembourg .....	51957	Orion Asset N° 3, S.à r.l., Luxembourg .....	51938
D.L. Partnership Boulogne S.A., Senningerberg...	51940	(Le) Premier Investment II S.C.A., Luxembourg .	51960
D.S. Finance S.A.H., Luxembourg .....	51953	(Le) Premier Investment II S.C.A., Luxembourg .	51964
EDS S.A., Mamer .....	51938	Print Products and Services S.A., Mamer .....	51939
Euro-furniture Holding S.A., Mamer .....	51938	Repede Holding S.A., Luxembourg .....	51965
F.M.B., S.à r.l., Pétange .....	51956	S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	51939
FAM Personal Fund, Sicav, Luxembourg.....	51940	SDT S.A., Windhof.....	51938
Feston Investissements S.A., Luxembourg .....	51937	Société Civile Immobilière Jipijo, Hollenfels ....	51940
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel ...	51951	Sumayo S.A., Luxembourg .....	51982
Head IT S.A., Mamer.....	51939	Sunray S.A., Luxembourg .....	51965
I.C.C.B.R.C. S.A., Luxembourg.....	51953	Tenaris S.A.H., Luxembourg.....	51974
Immo Logistic Leder Holding S.A., Mamer.....	51939	Tenaris S.A.H., Luxembourg.....	51979
Jalyabe S.A.H., Luxembourg .....	51941	Zender International S.A., Luxembourg .....	51940
Liberté Financière S.A., Luxembourg .....	51973		

### FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.031.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FESTON INVESTISSEMENTS S.A.*

M. Juncker

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051056.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**EURO-FURNITURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047196.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**EDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 82.029.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047197.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**SDT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047198.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**ORION ASSET N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.748.

Les comptes annuels au 31 janvier 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048260.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**NETMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.495.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue  
en date du 7 avril 2005 au siège de la Société*

L'Assemblée a décidé également de reconduire les mandats des administrateurs de la Société, Monsieur Graham Wilson et de Mademoiselle Cindy Reiners et du commissaire aux comptes de la Société, EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049754.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

---

**S.W.I.F.T. RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 24.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047139.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**BEWECO EMB INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 96.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047188.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**IMMO LOGISTIC LEDER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 92.039.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047190.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**HEAD IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047192.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**PRINT PRODUCTS AND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047194.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**4P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

S. Benamor.

(047195.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP BOULOGNE S.A., Société Anonyme,  
(anc. D.L. PARTNERSHIP INTERCONSTRUCTION S.A.).**  
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 82.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 6 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(047029.3/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JIPIJO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7435 Hollenfels, 3, rue du Château.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 avril 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

U. Tholl.

(039388.3/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**F.A.M. PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(052313.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

---

**ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

(050163.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

---

**MOON LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 108.003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 juin 2005 à Luxembourg que les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants supplémentaires:

1. Madame Martine Gerber, née à Saint Dié (France) le 17 juillet 1965, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommée gérant de Classe A;

2. Monsieur Ian Jones, né à Birmingham (Royaume-Uni) le 31 décembre 1960, demeurant à Hewland House Farm, Rawden Hill, Arthington, Otley LS21 1PS, est nommé gérant de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050831.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

---

**JALYABE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 108.355.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand five, on the third day of June.

Before Us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Republic of Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, duly represented by Mrs Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated May 31, 2005.

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a holding company to be organized among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a holding company is herewith formed under the name of JALYABE S.A.H.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits established by the law of July 31, 1929.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on June 3, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May, at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., predesignated .....	3,098	30,980.-
2. Mr Guy Hornick, prenamed .....	1	10.-
3. Mr John Seil, prenamed .....	1	10.-
Total .....	3,100	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born in Luxembourg on June 8, 1969, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born in Luxembourg on March 29, 1951, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born in Luxembourg on September 28, 1948, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Guy Hornick, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, République de Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East,

ici représentée par Madame Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 31 mai 2005.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de JALYABE S.A.H.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 juin 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée . . . . .	3.098	30.980,-
2. M. Guy Hornick, prénommé . . . . .	1	10,-
3. M. John Seil, prénommé . . . . .	1	10,-
Totaux . . . . .	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né à Luxembourg le 8 juin 1969, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né à Luxembourg le 29 mars 1951, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né à Luxembourg le 28 septembre 1948, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Guy Hornick, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Grundheber, G. Hornick, J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2005.

P. Bettingen.

(046939.3/202/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**MAI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.206.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of MAI LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, residing in Luxembourg on the 12<sup>th</sup> February 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 70 of 12<sup>th</sup> December 1992.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 28<sup>th</sup> November 2001, published in the Mémorial, number 524 of 4<sup>th</sup> April 2002.

The meeting was presided by Mr Eric Isaak, residing in Moutfort.

There was appointed as secretary and as scrutineer

Mr Dennis Bosje, residing in Steinfort.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all six hundred thirty-five thousand six hundred and forty (635,640) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A) Reduction of the Company's share capital by an amount of three million nine hundred ninety-eight thousand three hundred and thirty Euros (EUR 3,998,330) from an amount of ninety-six million seven hundred ninety-four thousand and nine hundred sixty Euros (EUR 96,794,960) to ninety-two million seven hundred ninety-six thousand six hundred

and thirty Euros (EUR 92,796,630) so as to cover accumulated losses as stated on the balance sheet as of 31<sup>st</sup> December, 2004 of the Company duly approved by the Company's general meeting of shareholders, and further losses incurred in the period to 28<sup>th</sup> February 2005 as stated in the interim balance sheet as at that date, duly approved by the Company's general meeting of shareholders.

B) Reduction of the Company's share capital by an amount of ninety-two million six hundred ninety-six thousand six hundred and thirty Euros (EUR 92,696,630) from ninety-two million seven hundred ninety-six thousand six hundred and thirty Euros (EUR 92,796,630) to an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) divided into one hundred shares of a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, without reimbursement to the sole associate of the Company but by allocating the ninety-two million six hundred ninety-six thousand six hundred thirty Euros (EUR 92,696,630) to the share premium.

C) Increase of the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to one hundred and one thousand Euros (EUR 101,000) by the issue of one (1) preference share to be referred to in the articles of incorporation of the Company as the «preference share» of a par value of one thousand Euros (EUR 1,000), together with a concurrent redenomination of the one hundred (100) existing shares to be referred to as the «ordinary shares» and definition of the rights and obligations of the issued preference share.

D) Subscription and payment of the preference share to be issued by UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg («UCM»).

E) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of three million nine hundred ninety-eight thousand three hundred and thirty Euros (EUR 3,998,330) from an amount of ninety-six million seven hundred ninety-four thousand and nine hundred sixty Euros (EUR 96,794,90) to ninety-two million seven hundred ninety-six thousand six hundred and thirty Euros (EUR 92,796,630) so as to cover accumulated losses as stated on the balance sheet as of 31<sup>st</sup> December, 2004 of the Company duly approved by the Company's general meeting of shareholders, and further losses incurred in the period to 28<sup>th</sup> February 2005 as stated in the interim balance sheet as at that date, duly approved by the Company's general meeting of shareholders.

*Second resolution*

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of ninety-two million six hundred ninety-six thousand six hundred and thirty Euros (EUR 92,696,630) from ninety-two million seven hundred ninety-six thousand six hundred and thirty Euro (EUR 92,796,630) to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) divided into one hundred shares (100) of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, without reimbursement to the sole associate of the Company but by allocating the ninety-two million six hundred ninety-six thousand six hundred thirty Euros (EUR 92,696,630) to the share premium.

*Third resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) to raise it from one hundred thousand Euro (EUR 100,000) to one hundred and one thousand Euro (EUR 101,000) by the issue of one (1) preference share to be referred to in the articles of incorporation of the Company as the «preference share» of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000), to be subscribed to by UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg («UCM»).

With the approval of the associate, the new preference share referred to above has been subscribed to by UCM, represented by Eric Isaak,

          aforementioned, pursuant to a proxy dated 9 March, 2005.

The contribution made against the issuance of such a preference share in the Company by UCM consists in the contribution to the Company of part of an inter-company receivable from UCM on UNITED FINANCE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY, England («UFL») of a total amount of one million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 1,500,000), an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) to be allocated to the share capital and the remaining amount to be allocated to the share premium.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated 10<sup>th</sup> March 2005 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Consideration*

1 preference share in the Company with a nominal value of one thousand Euro (1,000).

Proof of the transfer to the Company was given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a result of the preceding resolutions, the meeting decides to redenominate the one hundred (100) existing shares into ordinary shares. The meeting further resolves to grant the preference share a preferred dividend as more fully set out below. Ordinary shares and the preference share are entitled to one vote each per share.

As a result of the foregoing it is resolved to amend the articles of incorporation as follows:

1. Article 5 shall be amended as follows:

«**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at one hundred and one thousand Euro (EUR 101,000) divided into one hundred (100) ordinary shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and one (1) preference share of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000). Ordinary shares and the preference share are hereinafter together referred to as the «Shares» unless the context otherwise requires.

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be identical except with respect to the distribution of annual income by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 14 and 15 of these articles of incorporation.»

2. Article 6 shall be deleted and the subsequent articles renumbered accordingly.

3. Article 14 new shall be amended so as to read as follows:

«**Art. 14.** Out of the net profits five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The remainder of the annual profits shall be distributed pursuant and subject to the conditions as set out hereafter:

In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution, these shall be distributed annually as follows:

(i) first, preference shareholders shall be entitled to receive per share a preferential dividend with respect to such year in an amount equal to two (2) per cent of the par value of (EUR 1,000) and

(ii) second, the remaining balance shall be distributed with the approval of all associates among the holders of ordinary shares.

The preferred dividend payable on preference shares pursuant to (i) shall be cumulative and any unpaid amounts shall be paid by preference to the holders of preference shares out of distributable profits in subsequent years or liquidation proceeds as the case may be.»

4. Article 15 new shall be amended so as to read as follows:

«**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

On liquidation and following satisfaction of all liabilities the net liquidation proceeds shall be distributed among associates as follows:

(i) first any unpaid but accrued preferred dividends shall be paid to holders of preference shares;

(ii) thereafter ordinary shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on ordinary shares;

(iii) thereafter preference shares shall receive an amount not exceeding their par value;

(iv) thereafter any surplus shall be distributed to ordinary shares exclusively.»

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MAI LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, de résidence à Luxembourg en date du 12 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 70 du 12 décembre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial numéro 524 du 4 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaak, demeurant à Moutfort.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Dennis Bosje, demeurant à Steinfort.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé représenté ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les six cent trente cinq mille six cent quarante (635.640) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Réduction du capital social émis de la Société par un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent trente euros (EUR 3.998.330) d'un montant de quatre-vingt seize millions sept cent quatre-vingt quatorze mille cent soixante euros (EUR 96.794.160) à quatre-vingt douze millions sept cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.796.630) afin de couvrir des pertes accumulées telles que détaillées dans le bilan daté du 31

décembre 2004 de la Société dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et des pertes supplémentaires réalisées au cours de la période jusqu'au 28 février 2005 telles que détaillées dans un bilan intérimaire daté du 28 février 2005, dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

B. Réduction du capital social émis de la Société par un montant de quatre-vingt douze millions six cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.696.630) de quatre-vingt douze millions sept cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.796.630) à un montant de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par mille parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, sans remboursement à l'associé unique de la Société, mais par affectation des quatre-vingt douze millions six cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.696.630) à la prime d'émission.

C. Augmentation du capital social émis de la Société de cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter à cent et un mille euros (EUR 101.000) par l'émission d'une (1) part sociale privilégiée à laquelle il sera fait référence dans les statuts comme «part sociale privilégiée» d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), ensemble avec une redénomination concurrente des cent mille (100.000) parts sociales existantes auxquelles il sera fait référence comme «parts sociales ordinaires» et définition des droits et obligations attachés aux parts sociales privilégiées émises.

D. Souscription et libération des parts à être émises au profit de UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

E. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit, étant entendu que toutes les résolutions dépendent les unes des autres et sont réputées avoir été adoptées après approbation de la dernière résolution:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent trente euros (EUR 3.998.330) pour le ramener d'un montant de quatre-vingt seize millions sept cent quatre-vingt quatorze mille cent soixante euros (EUR 96.794.160) à quatre-vingt douze millions sept cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.796.630) afin de couvrir des pertes telles que détaillées au bilan daté du 31 décembre 2004 de la Société dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et des pertes supplémentaires réalisées au cours de la période jusqu'au 28 février 2005 tel que détaillé dans un bilan intérimaire daté du 28 février 2005, dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt douze millions six cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.696.630) pour le ramener de quatre-vingt douze millions sept cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.796.630) à un montant de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par mille parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, sans remboursement à l'associé unique de la Société, mais par affectation des quatre-vingt douze millions six cent quatre-vingt seize mille six cent trente euros (EUR 92.696.630) à la prime d'émission.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000) pour le porter de cent mille euros (EUR 100.000) à cent et un mille euros (EUR 101.000) par l'émission d'une (1) part sociale privilégiée à laquelle il sera fait référence dans les statuts comme «part sociale privilégiée» d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à être souscrites par UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois et dont le siège social est au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg («UCM»).

Avec l'accord de l'associé unique, les nouvelles parts auxquelles il est fait référence ci-dessus comme parts sociales privilégiées ont été souscrites par UCM, représentée par Monsieur Eric Isaak, prémentionné, conformément à une procuration datée du 9 mars 2005.

Les apports faits en contrepartie de l'émission de ces parts sociales privilégiées dans la Société par UCM représentent l'apport à la société d'une partie d'un avoir intra-groupe de UCM contre UNITED FINANCE LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, Londres SE1 9UY, Angleterre («UFL») d'un montant total d'un million cinq cent mille Livres Sterling (GBP 1,500.000) dont un montant de mille euros (EUR 1.000) sera affecté au capital social et le montant restant à la prime d'émission.

Les apports décrits ci-dessus en nature ont été évalués par le conseil de gérance conformément à un rapport daté du 10 mars 2005 qui restera annexé à cet acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Contrepartie*

Une part sociale privilégiée dans la Société d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

La preuve du transfert à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

Du fait des résolutions précédentes, l'assemblée décide de renommer les cent mille (100.000) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires. De plus, l'assemblée décide d'attribuer aux parts sociales privilégiées un dividende privilégié tel que spécifié ci-dessous, les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées étant munies d'un droit de vote chacune. En conséquence de ce qui précède il est décidé de modifier les statuts comme suit:

1. L'article 5 sera modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent et un mille euros (EUR 101.000) divisé en cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune et une (1) part privilégiée d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000). Les parts sociales ordinaires et la part sociale privilégiée sont désignées ci-après comme les «parts sociales» à moins que le contexte exige un autre sens.

Les droits et obligations attachés aux parts de chaque classe seront identiques sauf pour les droits à la distribution de revenus (y compris lors de la dissolution ou liquidation de la Société), tels que définis aux articles 14 et 15 des présents statuts.»

2. L'article 6 sera biffé et les articles subséquents seront renumérotés en conséquence.

3. Article 14 nouveau sera modifié comme suit:

«**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde du bénéfice annuel sera distribué conformément et sous les conditions suivantes:

Pour chaque année où la Société a des bénéfices disponibles pour distribuer, ces bénéfices sont annuellement distribués comme suit:

(i) d'abord les détenteurs de parts privilégiées ont droit de recevoir un dividende préférentiel par part sociale pour l'année concernée d'un montant de deux (2) pourcent de la valeur nominale de mille euros (EUR 1.000); et

(ii) ensuite, le solde sera distribué avec l'accord de tous les associés entre les détenteurs de parts ordinaires.

Le dividende préférentiel payable pour chaque part privilégiée conformément au point (i) ci-dessus est cumulatif et tout montant impayé sera payé par préférence aux détenteurs de parts privilégiées à partir des bénéfices distribuables dans les années suivantes ou à partir du produit de liquidation, selon le cas.»

4. L'article 15 nouveau sera modifié pour être formulé comme suit:

«**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

A la liquidation et après paiement de tous les passifs, le produit net de liquidation sera distribué entre les associés comme suit:

(i) d'abord tout dividende préférentiel couru et impayé sera payé aux détenteurs de parts privilégiées;

(ii) ensuite chaque part de la classe A participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime disponible libérée en relation avec les parts ordinaires;

(iii) ensuite les parts privilégiées recevront un montant qui n'excédera pas leur valeur nominale;

(iv) ensuite tout surplus sera distribué aux parts ordinaires.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, D. Bosje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 94, case 3. – Reçu 21.537,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(049084.3/211/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

#### **FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 22.648.

L'état des actifs nets au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

S. Weisse

Directeur

(050733.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**AFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4552 Niedercorn, 4, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 108.646.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Alain Pigeon, cabaretier, commerçant indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1964, demeurant à L-4552 Niedercorn, 4, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AFA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation de débits de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration, ainsi que l'exploitation d'un étang de pêche avec achat et vente de matériel pour la pêche et accessoires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Alain Pigeon, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 995,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommée gérant pour l'exploitation du débit de boissons avec petite restauration à Niedercorn, pour une durée indéterminée:

Madame Peggy Beletic, serveuse, née à Villerupt, France, le 8 octobre 1974, demeurant à F-54650 Saulnes, 6, rue Nonnel.

3.- Est nommé gérant pour l'exploitation de l'étang de pêche avec achat et vente de matériel de pêche, ainsi que le débit de boissons avec petite restauration à Clémency, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Pigeon, préqualifié.

4.- La société est valablement engagée en par la signature individuelle de chacun des deux gérants pour un montant ne dépassant pas mille euros (EUR 1.000,-) ou contre-valeur. Pour toutes engagements dépassant le prédit montant la signature collective des deux gérants est requise.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4552 Niedercorn, 4, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Pigeon, P. Beletic, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol. 4, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 22 juin 2005.

R. Schuman.

(053094.3/237/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

### **D.S. FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.821.

#### *Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour D.S. FINANCE

M. Juncker

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051051.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

### **I.C.C.B.R.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.647.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086, 23, avenue Monterey,

2. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Les deux ici représentées par Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 3 juin 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

#### **Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est:

I.C.C.B.R.C. S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, par conférence téléphonique ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

## **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> lundi du mois d'avril à 17.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui

bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
2. LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 89.272,

DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 107.314,

FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 107.315.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 2005, vol. 431, fol. 91, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053110.3/242/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**F.M.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.633.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Maurice Camille Thiebaut, gérant de sociétés, né à Saint Michel sur Meurthe (France) le 24 avril 1930, demeurant à F-88600 Bruyères, 21, rue des Déportés,

2. Monsieur David Soblet, employé privé, né à Viviers-sur-Chiers (France) le 7 janvier 1968, demeurant à F-54260 Grand Faily, 2, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société aura la dénomination de F.M.B., S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet la fabrication, la vente de matériels de brossage destinés aux entreprises de nettoyage, de climatisation, de ventilation, d'aération, tant pour le commerce, que pour l'artisanat ou l'industrie.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Michel Maurice Camille Thiebaut, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . .	95
2) Monsieur David Soblet, prénommé, cinq parts sociales. . . . .	5
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Décisions des associés*

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.
- 2) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Michel Maurice Camille Thiebaut, prénommé.
- 3) Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Thiebaut, D. Soblet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 80, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

G. Lecuit.

(053002.3/220/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

### **CEVO DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.648.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. STALLION ADVISORS S.A. ayant son siège social à Via espana, 122, Bank Boston Building, 8<sup>ème</sup> étage, Panama, inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 2775,

2. OEKO BUSINESS LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3152, Tortola, BVI, IBC numéro 344330,

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 2 juin 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CEVO DEVELOPMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du territoire de la Commune de Luxembourg par la seule décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, cession ou tout autre transfert légal, souscription, échange, garanties, inventaires, espèces, ainsi que l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, souscriptions d'émissions obligataires, de garanties ou autrement. La société pourra emprunter et émettre des obligations à son tour.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, et le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre pour compte de tiers, ou de ses actionnaires, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet, celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou autres avantages, respectivement celui de ses actionnaires.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société pourra souscrire à des obligations de toute forme, accorder des prêts sans pour autant exercer une activité financière spécialement réglementée ou emprunter des fonds auprès de toute partie.

La société pourra en outre exercer toute activité commerciale ou industrielle en relation avec l'élevage, la préparation et la reproduction de chevaux, les épreuves sportives, courses et compétitions dans le même domaine sous le respect de conditions particulières y liées le cas échéant, la publicité y afférente ainsi que toutes activités y liées directement ou indirectement, principales, connexes ou auxiliaires, en relation avec l'élevage, la préparation et la reproduction de chevaux.

La société pourra assumer le rôle de centre de coordination, de gestion et de conseil pour les activités du groupe ou de ses actionnaires. Elle pourra limiter ses activités à des activités intra-groupe ou pour le bénéfice de son propre objet ou encore au profit de ses seuls actionnaires le cas échéant. Dans ce sens, elle pourra avoir une activité de refacturation.

Elle pourra, sans y être obligée pour autant, avoir un établissement ouvert au public et des activités en dehors du groupe, soumises à une autorisation de faire le commerce le cas échéant.

La société pourra détenir des licences, marques, brevets ou tous autres procédés ou droits de nature intellectuelle, commerciale ou industrielle, pour son propre compte, une société du groupe, ses actionnaires ou un tiers.

La société pourra exercer généralement toute activité lui permettant d'accomplir correctement ses activités commerciales ou industrielles détaillées dans cet article.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent dix-huit euros soixante-quinze cents (31.218,75 EUR) divisé en vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, libérées à hauteur d'un quart (1/4) du capital souscrit au moment de la constitution.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont cependant nominatives jusqu'à leur entière libération.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. STALLION ADVISORS S.A., préqualifiée, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatorze actions . . . . .	24.974
2. OEKO BUSINESS LTD, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze actions . . . . .	24.975

Toutes les actions ont été libérées par des versements en numéraire à hauteur d'un quart (1/4) du capital souscrit, de sorte que la somme de sept mille huit cent quatre euros soixante-neuf cents (7.804,69 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
 - STALLION ADVISORS S.A., préqualifiée,  
 - OEKO BUSINESS LTD, préqualifiée,  
 - Monsieur Philippe Roudier, administrateur, né à Lons (France), le 16 octobre 1947, demeurant à 16, boulevard Morland, F-75004 Paris.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:  
 MONTEREY AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 78.967.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5. Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6. L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme Monsieur Philippe Roudier prénommé, en qualité d'administrateur délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 2005, vol. 431, fol. 91, case 6. – Reçu 312,19 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053111.3/242/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

### **LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 104.475.

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.475, constituted by a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, on 18 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 166 of February 23, 2005 (the Company).

The Meeting is chaired by the Managing Shareholder LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, here represented by M<sup>e</sup> Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 29, 2005.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman appointed as Secretary M<sup>e</sup> Julien Leclère, attorney, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, attorney, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 418,965 and issuance of 335,172 new ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company;

3. Amendment of the second indent of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company; and

4. Amendment of the share register of the Company and empowerment and authorization, with full power of substitution, to any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, to proceed to the registration of the newly issued shares of the Company in the share register of the Company.

II. The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 418,965 and to issue 335,172 new ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company.

*Declaration - Subscription - Payment*

Each shareholder of the Company declares to waive its preferential subscription rights in respect of the issue of shares referred to in the second resolution above and accepts the following subscriptions:

- Michael Farrell declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- H EVANS & SONS declares to subscribe to 18,600 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 23,250.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- David Freeman declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Victor Hendy declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Niall Gaynor declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Mairin Colleary declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Robert Ganly declares to subscribe to 31,000 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 38,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Sandra Ganly declares to subscribe to 31,000 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 38,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- THE GAYNOR CORR PENSION FUND declares to subscribe to 24,800 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 31,000.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Alice Guy declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- THE STEVEN PODOLSKY REVOCABLE TRUST declares to subscribe to 9,052 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 11,315.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- THE CASSIDY PRIVATE PENSION TRUST declares to subscribe to 31,000 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 38,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Tim Cooper declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Liz Cooper declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Steven and Aine Byrne, jointly, declare to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Cathal Drohan declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Terry Carroll declares to subscribe to 12,400 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 15,500.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- Peter Whiteside declares to subscribe to 17,360 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 21,700.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, for Gary Moore, declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, for Barry Moore, declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- The STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, for Aidan O'Brien, declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- John Ward declares to subscribe to 6,200 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 7,750.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- SENEGAL LIMITED declares to subscribe to 29,760 ordinary shares of the Company, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 37,200.-, to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 418,965.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All 23 precited subscribers are here duly represented by M<sup>e</sup> Steven Curfs, prenamed, by virtue of 23 powers of attorney which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend the second indent of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The subscribed share capital of the Company is set at EUR 449,966.25 (four hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six euros and twenty-five cents) consisting of 1 participating management share of a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) and of 359,972 (three hundred fifty-nine thousand nine hundred seventy-two) ordinary shares of a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, fully paid up.»

#### *Fourth resolution*

The Meeting further resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase and empowers and authorizes any lawyer of LOYENS WINANDY and any employee of BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued ordinary shares of the Company in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, avec siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.475, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 166 du 23 février 2005 (la Société).

L'Assemblée est présidée par l'Associé Commandité LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représenté par M<sup>e</sup> Steven Curfs, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 29 avril 2005.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président désigne comme Secrétaire M<sup>e</sup> Julien Leclère, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur M<sup>e</sup> Arnaud Sagnard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 418.965,- et émission de 335.172 nouvelles actions ordinaire de la Société avec une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société;

3. Modification du second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et

4. Modification du registre des actionnaires de la Société et mandat et autorisation, avec pouvoir de substitution, à tout avocat de LOYENS WINANDY et à tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, de procéder à l'enregistrement des nouvelles actions ordinaires de la Société dans le registre des actionnaires de la Société.

II. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entière part du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations préalables, les actionnaires de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 418.965,- et d'émettre 335.172 nouvelles actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société.

*Déclaration - Souscription - Paiement*

Chaque actionnaire de la Société déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription quant à l'émission des actions nouvelles renseignée dans la deuxième résolution et accepte les souscriptions suivantes.

- Michael Farrell déclare souscrire à 12,400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- H EVANS & SONS déclare souscrire à 18.600 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 23.250,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- David Freeman déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Victor Hendy déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Niall Gaynor déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Mairin Colleary déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Robert Ganly déclare souscrire à 31.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 38.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Sandra Ganly déclare souscrire à 31.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 38.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- THE GAYNOR CORR PENSION FUND déclare souscrire à 24.800 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 31.000,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Alice Guy déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- THE STEVEN PODOLSKY REVOCABLE TRUST déclare souscrire à 9.052 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 11.315,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- THE CASSIDY PRIVATE PENSION TRUST déclare souscrire à 31.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 38.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Tim Cooper déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Liz Cooper déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Steven et Aine Byrne, conjointement, déclarent souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Cathal Drohan déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Terry Carroll déclare souscrire à 12.400 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 15.500,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Peter Whiteside déclare souscrire à 17.360 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 21.700,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Le STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, pour Gary Moore, déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Le STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, pour Barry Moore, déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- Le STERIPACK LIMITED PENSION FUND FOR EXECUTIVE DIRECTORS, pour Aidan O'Brien, déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- John Ward déclare souscrire à 6.200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 7.750,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société;

- SENEGAL LIMITED déclare souscrire à 29.760 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces de EUR 37.200,-, qui sera affecté au compte capital social de la Société.

La somme de EUR 418.965,- est à la disposition de la Société, tel qu'il en a été certifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Tous les 23 souscripteurs précités sont ici dûment représentés par M<sup>e</sup> Steven Curfs, préqualifié, en vertu de 23 procurations lesquelles, après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 449.966,25 (quatre cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six euros et vingt-cinq cents), représenté par une action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) et de 353.772 (trois cent cinquante-trois mille sept cent soixante-douze) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro et vingt-cinq cents) chacune, dûment libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société et mandate et autorise, avec pouvoir de substitution, tout avocat de LOYENS WINANDY et tout employé de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., agissant individuellement, de procéder à l'enregistrement des nouvelles actions ordinaires de la Société dans le registre des actionnaires de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, J. Leclère, A. Sagnard, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 38, case 6. – Reçu 4.189,65 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(053177.3/230/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

### **LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 104.475.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 755 du 24 mai 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(053182.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**REPEDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 85.790.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signature.

(050395.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

**SUNRAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 81.087.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SUNRAY S.A.

M.-J. Reyter

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051046.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**AMI CONSULT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 79.527.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(050383.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

**CESARE FIORUCCI LUXCO, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.983.

In the year two thousand and five, on the on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of CESARE FIORUCCI LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.983, pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 29 April 2005.

A copy of the said resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of AKH MANAGEMENT HOLDCO III S.C.A. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 March 2004, number 336. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the same notary on 29 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The issued share capital of the Company is currently set at thirty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 32,001.25) represented by fully paid up shares, consisting of twenty-five thousand six hundred (25,600) Class 1 Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, and one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

3) Pursuant to article 6.11 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at seven hundred twenty-nine thousand nine hundred two euro fifty cent (EUR 729,902.50) represented by:

- a) two hundred seventy-three thousand sixty-seven (273,067) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- b) two hundred thirty-four thousand six hundred sixty-seven (234,667) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs;
- c) nineteen thousand nine hundred ten (19,910) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- d) fifteen thousand six hundred forty-four (15,644) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 2 CPECs;
- e) fifteen thousand nine hundred seventy-six (15,976) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;
- f) twelve thousand five hundred fifty-four (12,554) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 3 CPECs;
- g) six thousand seven hundred seventy-eight (6,778) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and
- h) five thousand three hundred twenty-six (5,326) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 4 CPECs.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 29 April 2005, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of eleven thousand nine hundred ninety-seven euro fifty cent (EUR 11,997.50) in order to increase it from its current amount of thirty-two thousand one euro twenty-five cent (EUR 32,001.25) up to forty-three thousand nine hundred ninety-eight euro seventy-five cent (EUR 43,998.75) through the issue of five thousand six hundred (5,600) Class 1 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class 1 Ordinary Shares»), one thousand eight hundred sixty-six (1,866) Class 2 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class 2 Ordinary Shares»), one thousand four hundred thirty (1,430) Class 3 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class 3 Ordinary Shares»), seven hundred two (702) Class 4 Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the «Newly Issued Class 4 Ordinary Shares»), such Newly Issued Class 1 Ordinary Shares, Newly Issued Class 2 Ordinary Shares, Newly Issued Class 3 Ordinary Shares and Newly Issued Class 4 Ordinary Shares, being fully paid up in cash.

The five thousand six hundred (5,600) Newly Issued Class 1 Ordinary Shares are subscribed for a total price of eight hundred forty thousand euro (EUR 840,000.-) consisting of seven thousand euro (EUR 7,000.-) allocated to the share capital and eight hundred thirty-three thousand euro (EUR 833,000.-) allocated to a share premium account.

The one thousand eight hundred sixty-six (1,866) Newly Issued Class 2 Ordinary Shares are subscribed for a total price of five thousand five hundred ninety-eight euro (EUR 5,598.-) consisting of two thousand three hundred thirty-two euro fifty cent (EUR 2,332.50) allocated to the share capital and three thousand two hundred sixty-five euro fifty cent (EUR 3,265.50) allocated to a share premium account.

The one thousand four hundred thirty (1,430) Newly Issued Class 3 Ordinary Shares are subscribed for a total price of one thousand seven hundred eighty-seven euro fifty cent (EUR 1,787.50) entirely allocated to the share capital.

The seven hundred two (702) Newly Issued Class 4 Ordinary Shares are subscribed for a total price of one thousand fifty-three euro (EUR 1,053.-) consisting of eight hundred seventy-seven euro fifty cent (EUR 877.50) allocated to the share capital and one hundred seventy-five euro fifty cent (EUR 175.50) allocated to a share premium account.

The total contribution of eight hundred forty-eight thousand four hundred thirty-eight euro fifty cent (EUR 848,438.50) consists of eleven thousand nine hundred ninety-seven euro fifty cent (EUR 11,997.50) allocated to the share capital and eight hundred thirty-six thousand four hundred forty-one euro (EUR 836,441.-) allocated to a share premium account.

In accordance with article 6.11 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The Newly Issued Class 1 Ordinary Shares, Newly Issued Class 2 Ordinary Shares, Newly Issued Class 3 Ordinary Shares and Newly Issued Class 4 Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Executive	Shares	Total Subscription Price
Giuseppe Mangano Via G.Matteotti, 45 101 Arese (MI) Italy	2,400 Class 1 Ordinary Shares 800 Class 2 Ordinary Shares 846 Class 3 Ordinary Shares 68 Class 4 Ordinary Shares	EUR 363,559.50
Claudio Colmignoli 901 Barley Field Road Manakin-Sabot, VA 23103 USA	1,440 Class 1 Ordinary Shares 480 Class 2 Ordinary Shares 442 Class 3 Ordinary Shares 106 Class 4 Ordinary Shares	EUR 218,151.50

Christopher Maze 3107 Queens Grant Drive Midlothian, VA 23113 USA	160 Class 1 Ordinary Shares 53 Class 2 Ordinary Shares 13 Class 3 Ordinary Shares 48 Class 4 Ordinary Shares	EUR 24,247.25
Stefano Biamonti Via Bruxelles, 53 00198 Roma Italy	360 Class 1 Ordinary Shares 120 Class 2 Ordinary Shares 29 Class 3 Ordinary Shares 108 Class 4 Ordinary Shares	EUR 54,558.25
Mario Colombo Via Del Caravaggio, 10 00047 Marino Italy	160 Class 1 Ordinary Shares 53 Class 2 Ordinary Shares 13 Class 3 Ordinary Shares 48 Class 4 Ordinary Shares	EUR 24,247.25
Giuseppe Sandro Varazzani Via Giuseppe Verdi, 12 43014 Medesano Italy	200 Class 1 Ordinary Shares 67 Class 2 Ordinary Shares 16 Class 3 Ordinary Shares 60 Class 4 Ordinary Shares	EUR 30,311.00
Maurizio Liberati Via Ardea 9/11 Cecchina Albano Laziale 00041 Italy	200 Class 1 Ordinary Shares 67 Class 2 Ordinary Shares 16 Class 3 Ordinary Shares 60 Class 4 Ordinary Shares	EUR 30,311.00
Riccardo Piccolo Via S.S. Pietro e Paolo, 34/36 Roma Italy	160 Class 1 Ordinary Shares 53 Class 2 Ordinary Shares 13 Class 3 Ordinary Shares 48 Class 4 Ordinary Shares	EUR 24,247.25
Giuseppe Max Zottola Reservoir Cottage off Field End Road Paddock Road Oxhey Village WD19 4AU England	200 Class 1 Ordinary Shares 61 Class 2 Ordinary Shares 16 Class 3 Ordinary Shares 60 Class 4 Ordinary Shares	EUR 30,311.00
Francesco Rivoli Via Lorenzo Respighi, 10 29100 Piacenza Italy	160 Class 1 Ordinary Shares 53 Class 2 Ordinary Shares 13 Class 3 Ordinary Shares 48 Class 4 Ordinary Shares	EUR 24,247.25
Jean Baptiste Vincent Lefoulon 9 Bis rue Des Chenevières 45130 Meling-sur-Loire France	160 Class 1 Ordinary Shares 53 Class 2 Ordinary Shares 13 Class 3 Ordinary Shares 48 Class 4 Ordinary Shares	EUR 24,247.25
Total	5,600 Class 1 Ordinary Shares 1,866 Class 2 Ordinary Shares 1,430 Class 3 Ordinary Shares 702 Class 4 Ordinary Shares	EUR 848,438.50

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«6.1 Subscribed Capital

The Company's subscribed capital is fixed at forty-three thousand nine hundred ninety-eight euro seventy-five cent (EUR 43,998.75) represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- (a) one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25) per share;
- (b) thirty-one thousand two hundred (31,200) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25) per share;
- (c) one thousand eight hundred sixty-six (1,866) Class 2 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25) per share;
- (d) one thousand four hundred thirty (1,430) Class 3 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25) per share; and
- (e) seven hundred two (702) Class 4 Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1,25) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de CESARE FIORUCCI LUXCO (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.983, suivant une résolution du gérant unique de la Société en date du 29 avril 2005.

Une copie de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de AKH MANAGEMENT HOLDCO III S.C.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2004, numéro 336. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 29 mars 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) La Société a un capital émis de trente-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 32.001,25) représenté par vingt-cinq mille six cents (25.600) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et par une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

3) Suivant l'article 6.11 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à sept cent vingt-neuf mille neuf cent deux euros cinquante cents (EUR 729.902,50) représenté par:

a) deux cent soixante treize mille soixante-sept (273.067) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future;

b) deux cent trente-quatre mille six cent soixante-sept (234.667) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 1 CPECs;

c) dix-neuf mille neuf cent dix (19.910) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscrirait;

d) quinze mille six cent quarante-quatre (15.644) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 2 CPECs;

e) quinze mille neuf cent soixante-seize (15.976) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscrirait;

f) douze mille cinq cent cinquante-quatre (12.554) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 3 CPECs;

g) six mille sept cent soixante dix-huit (6.778) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour une émission future à tout Employé qui les souscrirait; et

h) cinq mille trois cent vingt-six (5.326) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées pour la conversion des Séries 4 CPECs.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 29 avril 2005, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de onze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros cinquante cents (EUR 11.997,50) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente-deux mille un euros vingt-cinq cents (EUR 32.001,25) à quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 43.998,75) par l'émission de cinq mille six cents (5.600) Actions Ordinaires de Classe 1, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe 1 Nouvellement Emises»), mille huit cent soixante-six (1.866) Actions Ordinaires de Classe 2, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe 2 Nouvellement Emises»), mille quatre cent trente (1.430) Actions Ordinaires de Classe 3, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe 3 Nouvellement Emises»), sept cent deux (702) Actions Ordinaires de Classe 4, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe 4 Nouvellement Emises»), ces Actions Ordinaires de Classe 1 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe 2 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe 3 Nouvellement Emises et Actions Ordinaires de Classe 4 Nouvellement Emises, ayant été libérées intégralement en espèces.

Les cinq mille six cents (5.600) Actions Ordinaires de Classe 1 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de huit cent quarante mille euros (EUR 840.000,-) consistant en sept mille euros (EUR 7.000,-) alloués au capital social et en huit cent trente-trois mille euros (EUR 833.000,-) alloués à la prime d'émission.

Les mille huit cent soixante-six (1.866) Actions Ordinaires de Classe 2 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-huit euros (EUR 5.598,-) consistant en deux mille trois cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 2.332,50) alloués au capital social et en trois mille deux cent soixante-cinq euros cinquante cents (EUR 3.265,50) alloués à la prime d'émission.

Les mille quatre cent trente (1.430) Actions Ordinaires de Classe 3 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de mille sept cent quatre-vingt sept euros cinquante cents (EUR 1.787,50) entièrement alloués au capital social.

Les sept cent deux (702) Actions Ordinaires de Classe 4 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de mille cinquante-trois euros (EUR 1.053,-) consistant en huit cent soixante-dix-sept euros cinquante cents (EUR 877,50) alloués au capital social et en cent soixante-quinze euros cinquante cents (EUR 175,50) alloués à la prime d'émission.

L'apport total de huit cent quarante-huit mille quatre cent trente-huit euros cinquante cents (EUR 848.438,50) consiste en onze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros cinquante cents (EUR 11.997,50) alloués au capital social et en huit cent trente-six mille quatre cent quarante et un euros (EUR 836.441,-) alloués à la prime d'émission.

Conformément à l'article 6.11 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises.

Les Actions Ordinaires de Classe 1 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe 2 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe 3 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe 4 Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit:

Executive	Shares	Total Subscription Price
Giuseppe Mangano Via G.Matteotti, 45 101 Arese (MI) Italie	2.400 Actions Ordinaires de Classe 1 800 Actions Ordinaires de Classe 2 846 Actions Ordinaires de Classe 3 68 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 363.559,50
Claudio Colmignoli 901 Barley Field Road Manakin-Sabot, VA 23103 USA	1.440 Actions Ordinaires de Classe 1 480 Actions Ordinaires de Classe 2 442 Actions Ordinaires de Classe 3 106 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 218.151,50
Christopher Maze 3107 Queens Grant Drive Midlothian, VA 23113 USA	160 Actions Ordinaires de Classe 1 53 Actions Ordinaires de Classe 2 13 Actions Ordinaires de Classe 3 48 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 24.247,25
Stefano Biamonti Via Bruxelles, 53 00198 Rome Italie	360 Actions Ordinaires de Classe 1 120 Actions Ordinaires de Classe 2 29 Actions Ordinaires de Classe 3 108 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 54.558,25
Mario Colombo Via Del Caravaggio, 10 00047 Marino Italie	160 Actions Ordinaires de Classe 1 53 Actions Ordinaires de Classe 2 13 Actions Ordinaires de Classe 3 48 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 24.247,25
Giuseppe Sandro Varazzani Via Giuseppe Verdi, 12 43014 Medesano Italie	200 Actions Ordinaires de Classe 1 67 Actions Ordinaires de Classe 2 16 Actions Ordinaires de Classe 3 60 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 30.311,00
Maurizio Liberati Via Ardea 9/11 Cecchina Albano Laziale 00041 Italie	200 Actions Ordinaires de Classe 1 67 Actions Ordinaires de Classe 2 16 Actions Ordinaires de Classe 3 60 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 30.311,00
Riccardo Piccolo Via S.S. Pietro e Paolo, 34/36 Rome Italie	160 Actions Ordinaires de Classe 1 53 Actions Ordinaires de Classe 2 13 Actions Ordinaires de Classe 3 48 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 24.247,25
Giuseppe Max Zottola Reservoir Cottage off Field End Road Paddock Road Oxhey Village WD19 4AU Angleterre	200 Actions Ordinaires de Classe 1 67 Actions Ordinaires de Classe 2 16 Actions Ordinaires de Classe 3 60 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 30.311,00
Francesco Rivoli Via Lorenzo Respighi, 10 29100 Piacenza Italie	160 Actions Ordinaires de Classe 1 53 Actions Ordinaires de Classe 2 13 Actions Ordinaires de Classe 3 48 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 24.247,25

Jean Baptiste Vincent Lefoulon 9 Bis rue Des Chenevières 45130 Meling-sur-Loire France	160 Actions Ordinaires de Classe 1 53 Actions Ordinaires de Classe 2 13 Actions Ordinaires de Classe 3 48 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 24.247,25
<hr/>		
Total	5.600 Actions Ordinaires de Classe 1 1.866 Actions Ordinaires de Classe 2 1.430 Actions Ordinaires de Classe 3 702 Actions Ordinaires de Classe 4	EUR 848.438,50

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital Souscrit.

La Société a un capital souscrit de quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 43.998,75) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;
- (b) trente et un mille deux cents (31.200) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;
- (c) mille huit cent soixante-six (1.866) Actions Ordinaires de Classe 2 ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;
- (d) mille quatre cent trente (1.430) Actions Ordinaires de Classe 3 ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et
- (e) sept cent deux (702) Actions Ordinaires de Classe 4 ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 28, case 4. – Reçu 8.484,39- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J. Elvinger.

(046603.3/211/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**NANTERRE G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.401.

In the year two thousand and five, on the sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

GL PROPERTIES Ltd., registered under number 536614, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, with professional address at 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 3, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of NANTERRE G, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 92.401, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated March 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 402 of April 12, 2003.

- The company's capital is set at one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Euro (EUR) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

## 3) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Company is put into liquidation.

*Second resolution*

Mr Christophe Gammal, economist, with professional address at 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as liquidator, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

GL PROPERTIES Ltd, enregistrée sous le numéro 536614, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de NANTERRE G, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 92.401, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 402 du 12 avril 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros (EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La Société est mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Gammal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 24CS, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(053184.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**MEDIATOOL GROUP, Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUCTION PUBLICITAIRE (C.L.P.P.)).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 79.793.

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUCTION PUBLICITAIRE (C.L.P.P.) ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 589 du 31 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 79.793.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de la dénomination en: MEDIATOOL GROUP.

- Modification de l'objet social: remplacer le premier paragraphe par l'objet suivant:

La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- Le conseil autour des systèmes d'information, la conception, la réalisation, l'intégration et la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de systèmes et de logiciels informatiques,

- La formation et toutes prestations de services dans le domaine informatique, des télécommunications et de l'Internet, à l'aide de tous moyens présents ou à venir,

- La prise en charge de systèmes back-offices pour compte de tiers, la maintenance corrective et évolutive desdits systèmes informatiques,

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à cette activité.

- Démission des trois administrateurs actuels et nomination de Messieurs Michel Godard, Etienne Lescureux et Danny Servant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination actuelle de la société en MEDIATOOL GROUP, de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDIATOOL GROUP».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, de sorte qu'actuellement il aura la teneur suivante:

«La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

- Le conseil autour des systèmes d'information, la conception, la réalisation, l'intégration et la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de systèmes et de logiciels informatiques,

- La formation et toutes prestations de services dans le domaine informatique, des télécommunications et de l'Internet, à l'aide de tous moyens présents ou à venir;

- La prise en charge de systèmes back-offices pour compte de tiers, la maintenance corrective et évolutive desdits systèmes informatiques,

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à cette activité.»

Les autres alinéas de l'article 4 restent inchangés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate et accepte les démissions au poste d'administrateur de:

1) MULTIMEDCOM, Société Anonyme, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, (R.C. B 73.436).

2) Monsieur Bruno Care, directeur de société, né le 8 avril 1958 à Lens (F), demeurant 11, Quai de la Fontaine, F-30000 Nîmes.

3) Mademoiselle Barbara Martin, administrateur de sociétés, née le 4 octobre 1941 à Chemnitz (D), demeurant 50, rue Raynouard, F-75016 Paris.

L'assemblée leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement les trois administrateurs suivants:

1) Monsieur Michel Godard, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1942 à Boulogne-Billancourt (F), demeurant 20, Avenue Anatole France, F-92700 Colombes,

2) Monsieur Danny Servant, Directeur de sociétés, né le 23 octobre 1958 à Massognes (F), demeurant 2, rue du Louvre-Marsinval, F-78540 Vernouillet,

3) Monsieur Etienne Lescureux, Administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1964 à Asnières (F), demeurant 9, Résidence les Tamariniers, route Royale-Case Royale, Petite Rivière Noire (Ile Maurice).

La durée de leur mandat expirera en 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, E. Gengler, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 908, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005.

B. Moutrier.

(046536.3/272/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**MEDIATool GROUP, Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUCTION PUBLICITAIRE (C.L.P.P.).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 79.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005.

B. Moutrier.

(046537.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**LIBERTE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.633.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 18 octobre 2004*

*Extrait de résolution(s)*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 octobre 2004 que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première (et unique) résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de Monsieur Frederico Milesi, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société LIBERTE FINANCIERE S.A., survenu en date du 18 octobre 2004, comme repris dans la copie de l'acte de décès (annexe I) qui restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante, afin de respecter l'Art. 51 de la loi du 10 août 1915 et l'Art. 9 des statuts prévoyant que la société est légalement administrée par un Conseil d'Administration composé de trois administrateurs au moins, décide, à l'unanimité des voix, de nommer en remplacement de l'Administrateur décédé:

\* Monsieur Carlo Maria Milesi, demeurant Piazza della Repubblica, 21, Milano (Italie).

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Société Anonyme

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

51974

*Comune di Pavia*  
*Certificato di morte*

L'Ufficiale dello Stato Civile, Visti i Registri, certifica che:  
Milesi Federico Antonio Battista Maria,  
nato il 26 maggio 1938 a Lovere,  
residente in Milano,  
coniugato con Conzalez Claudia Celeste Amalia Maria,  
è morto a Pavia,  
il 18 ottobre 2004,  
come risulta dall'atto N. 1423 parte II serie B dell'anno 2004.  
In carta libera ai sensi dell'art. 7 comma 5 della legge 29 dicembre 1990, n. 405.

Pavia, li 27 ottobre 2004.

B. Tagliabue

*L' Ufficiale di Stato Civile Delegato*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02858. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049266.3/043/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

**TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 85.203.

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TENARIS S.A., having its registered office in Luxembourg, 46A, avenue John Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the «Company»)/ incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg on 17th December, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 573 on the 12th April, 2002.

The Articles of Association of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 19th March, 2004 published in the Mémorial n° 591 on 9th June 2004.

The meeting elected as chairman Carlos Manuel Franck and Messrs. Teresa Gaini and Adelia Soares as scrutineers.

Mrs. Cecilia Bilesio was appointed as secretary to the meeting. The chairman, the secretary and the scrutineers elected the registered office of the Company as domicile for the purpose of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. This attendance list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that shareholders who together hold 1,006,247,782 shares out of a total of 1,180,536,830 shares issued in the Company are present or represented so that more than half of the issued capital of the Company is represented at the present general meeting.

III. The present general meeting has been convened by notices containing the agenda published in Luxembourg in the Mémorial and the Wort on 12th April 2005 and 6th May 2005 as well as in Argentina on the newspaper La Nación on 12th April, 2005, in Italy on the newspaper Sole 24 Ore on 12th April, 2005, in México on the newspaper El Economista on 12th April, 2005.

IV. This general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

*Agenda:*

1. Amendment of article 9 of the Articles of Association of the Company by the addition of a sentence confirming that the Board of Directors may appoint a secretary and one or more assistant secretaries to the Board of Directors who need not be a director.

2. Amendment of article 10 of the Articles of Association of the Company by the addition of a provision authorizing the certification of copies or excerpts of the minutes of the meetings of the Board of Directors as well any other document of the Company by the secretary of the board or any assistant secretary.

3. Amendment of article 15 of the Articles of Association of the Company to change the date established for the annual general meeting to be set at the first Wednesday of the month of June at 11:00 hours.

4. Amendment of article 16 of the Articles of Association of the Company to state that the convening of shareholder meetings in case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall, in addition, be made in accordance with the publicity requirements of such regulated market.

5. Amendment of article 19 of the Articles of Association of the Company to include a provision authorizing the secretary of the board of directors or any of its assistant secretaries to sign copies or excerpts of the Shareholders Meetings.

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend in article 9 of the Articles of Association of the Company by the addition of a sentence confirming that the board of directors may appoint a secretary and one or more assistant secretaries to the board of directors who need not be a director.

As a consequence, article 9 of the Articles of Association reads as follows:

«**Art. 9. Procedure.** The board of directors shall elect a chairman from among its members and, if considered appropriate, one or several vice-chairmen and shall determine the period of their office, not exceeding their appointment as director.

The board of directors shall meet as often as required by the interests of the Company and at least four (4) times per year, upon notice by the chairman or by two (2) directors, either at the registered office or at any other place indicated in the notice, under the chairmanship of the chairman or, if the latter is prevented from attending, under the chairmanship of the (any) vice-chairman or of the director chosen among his colleagues.

The board of directors may deliberate and act validly only if a majority of its members in office are present in person or by proxy.

Board of directors meetings can be validly held by means of telephonic conference call, video conference or any other means genuinely allowing for the participation, interaction and intercommunication of the attending directors.

Any director who is prevented or absent may give a proxy in writing, telegram or facsimile, to one of his colleagues on the board to represent him at the meetings of the board and to vote in his place and stead.

All decisions shall be taken by a majority of votes of those present or represented; in case of a tie the chairman has a casting vote.

Written decisions, signed by all the directors, are proper and valid as though they had been taken at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such a decision can be documented by several separate instruments having the same tenor, each signed by one or more directors.

The Board of Directors may appoint a secretary and one or more assistant secretaries and determine their responsibilities, powers and authorities. These secretaries and assistant secretaries need not be members of the Board of Directors.»

For: 1,004,322,812;

Against: 150,770;

Abstentions: 1,774,200.

*Second resolution*

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend Article 10 of the Articles of Association of the Company by the addition of a provision authorising the certification of copies or excerpts of the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as any other document of the Company by the secretary and/or assistant secretaries of the Board.

As consequence, article 10 of the Articles of Association reads as follows:

«**Art. 10. Minutes of the Board.** The proceedings of the board of directors shall be set forth in minutes signed by the chairman of the meeting and the secretary, or by the majority of persons present at the meeting. The proxies shall be annexed thereto.

Copies of these minutes, or excerpts thereof, as well as any other document of the Company, shall be certified by two (2) directors or by the secretary of the board of directors or by any assistant secretary.»

For: 1,004,367,282;

Against: 109,930;

Abstentions: 1,770,570.

*Third resolution*

The meeting resolved at the majority set out hereafter to change the date established for the annual general meeting to set such date at the first Wednesday of the month of June at 11:00 hours and to amend article 15 accordingly to read as follows:

«**Art. 15. Date and Place.** The annual general meeting shall meet each year ipso jure in the city of Luxembourg at the place indicated in the notices for meeting on the first Wednesday of June at 11.00 a.m. If said day is a legal or banking holiday, the meeting shall be held on the following business day.

The general meetings, including the annual general meeting, may be held in a foreign country whenever there occur circumstances of force majeure as determined by the board of directors in its discretion. In such event, the terms and conditions necessary to provide proper deliberations and publications will continue to be those provided for by the laws of Luxembourg.»

For: 1,004,402,902;

Against: 101,110;

Abstentions: 1,743,770.

*Fourth resolution*

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend article 16 of the Articles of Association of the Company to state that in case the shares of the company are listed on a foreign regulated market, the convening notices shall, in addition, be made in accordance with the publicity requirements of such regulated market as set out hereafter.

As a consequence, article 16 reads as follows:

«**Art. 16. Notices of Meeting.** The board of directors shall convene all general meetings.

The notices for any ordinary or extraordinary general meeting shall contain the agenda, the hour and the place of the meeting and shall be made by notices published twice (2) at least at ten (10) days interval and ten (10) days before the meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette) and in a leading newspaper having general circulation in Luxembourg. In case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall, in addition, (subject to applicable regulations) either (i) be published once in a leading newspaper having general circulation in the country of such listing at the same time as the first publication in Luxembourg or (ii) follow the market practices in such country regarding publicity of the convening of a general meeting of shareholders.

The Company shall not be obliged to send notices by registered or ordinary mail to the holders of its Shares.»

For: 1,004,375,912;

Against: 108,050;

Abstentions: 1,763,820.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolved at the majority set out here after to amend article 19 of the Articles of Association of the Company to include a provision authorizing the secretary or an assistant secretary of the board of directors to sign copies or excerpts of the shareholders meetings.

As consequence, article 19 of the Articles of Association, reads as follows:

«**Art. 19. Vote and Minutes.** Resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Extraordinary general meetings shall not validly deliberate on proposed amendments to the Articles of Association unless at least half of the share capital is present or represented. Resolutions as to amendments of the Articles of Association shall be voted if approved by a two-thirds majority of votes of the shareholders present or represented.

If the required presence quorum is not met, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at twenty (20) days interval at least and twenty (20) days before the meeting in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, two newspapers having general circulation in Luxembourg and, in case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall in addition be published once in a leading newspaper having general circulation in the country of such listing at the same time as the first publication in Luxembourg. The second meeting shall validly deliberate regardless of the quorum present or represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a two thirds majority of the votes of the shareholders present or represented.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and bondholders, if any.

Minutes of the general meetings shall be signed by the members of the board of the meeting. Copies or excerpts of the minutes to be produced in court or elsewhere shall be signed by two (2) directors or by the secretary of the board of directors or by any assistant secretary.»

For: 1,004,328,792;

Against: 126,430;

Abstentions: 1,792,560.

Each of the resolutions having been approved by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented as required by the law, is consequently validly passed and the articles of incorporation amended accordingly.

There being nothing further on the agenda, the meeting was thereafter closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TENARIS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 573 du 12 avril 2002.

Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial N° 591 le 9 juin 2004.

L'assemblée a élu comme président M Carlos Manuel Franck et Messieurs Teresa Gaini et Adelia Soares comme scrutateurs.

Mme Cécilia Bilésio a été désignée comme secrétaire de l'assemblée. Le président, le secrétaire et les scrutateurs ont élu le siège statutaire de la Société comme domicile pour les besoins de la présente assemblée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront ci-annexé au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires qui détiennent ensemble 1.006.247.782 actions d'un total de 1.180.536.830 actions de la Société en émission sont présents ou représentés de sorte que plus de la moitié du capital social émis par la Société est représenté à la présente assemblée générale.

III. La présente assemblée générale a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour publiées au Luxembourg au Mémorial et au d'Wort le 12 avril 2005 et le 6 mai 2005 ainsi qu'en Argentine dans le journal La Nación le 12 avril 2005, en Italie dans le journal Sole 24 Ore le 12 avril 2005, au Mexique dans le journal El Economista le 12 avril 2005.

IV. Cette assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 9 des Statuts de la Société par l'ajout d'une phrase confirmant que le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire et un ou plusieurs secrétaires assistants au Conseil d'Administration, n'ayant pas besoin d'avoir la qualité d'Administrateur.

2. Modification de l'article 10 des Statuts de la Société par l'ajout d'une disposition autorisant la certification de copies ou d'extraits des procès verbaux de réunion du Conseil d'Administration ainsi que tout autre document de la Société par le secrétaire du Conseil ou tout secrétaire assistant.

3. Modification de l'article 15 des Statuts de la Société afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais fixée au premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

4. Modification de l'article 16 des Statuts de la Société pour établir que la convocation aux assemblées générales dans le cas où les actions de la Société sont cotées sur un marché étranger réglementé, en outre être faites en accord avec les exigences de publicité de ces marchés.

5. Modification de l'article 19 des Statuts de la Société pour inclure une disposition autorisant le secrétaire du Conseil d'Administration ou tout secrétaire assistant de signer des copies ou extraits des assemblées générales d'actionnaires.

Après approbation de ce qui précède l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après de modifier l'article 9 des Statuts de la Société par l'ajout d'une phrase confirmant que le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire et un ou plusieurs secrétaires-assistants au Conseil d'Administration n'ayant pas besoin d'être des Administrateurs.

En conséquence l'article 9 des Statuts de la Société dispose comme suit:

«**Art. 9. Procédure.** Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres et, si il est jugé opportun, un ou plusieurs vice-présidents et il déterminera le terme de leur mandat, ce dernier ne pouvant excéder leur nomination en tant qu'administrateur.

Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, soit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, sous la présidence du président ou, si ce dernier est empêché, sous la présidence du ou de tout vice-président ou d'un administrateur choisi parmi ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres en fonction est présente en personne ou est représentée.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être valablement tenues au moyen de conférences téléphoniques, vidéoconférences, ou tous autres moyens permettant une véritable participation, interaction et intercommunication des administrateurs qui y assistent.

Tout administrateur qui est empêché ou absent peut donner mandat par écrit, télégramme ou télécopie à un de ses collègues du conseil afin de se faire représenter aux réunions du conseil et de voter à sa place.

Toutes décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas d'égalité de vote, le président a une voix prépondérante.

Les décisions circulaires, signées par tous les administrateurs, ont la même valeur que si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par plusieurs instruments séparés ayant la même teneur, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration peut nommer un secrétaire et un ou plusieurs secrétaires-assistants et décide sur leurs responsabilités, pouvoirs et autorités. Ces secrétaire et secrétaires assistants n'ont pas besoin d'être des administrateurs.»

Pour: 1.004.322.812;

Contre: 150.770;

Abstention: 1.774.200.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après de modifier l'article 10 des Statuts de la Société par l'ajout d'une disposition autorisant la certification de copies ou extraits des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de tout autre document de la Société par le secrétaire et/ou secrétaires assistants du Conseil.

En conséquence, l'article 10 des Statuts de la Société dispose comme suit:

«**Art. 10. Procès verbaux du conseil.** Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et le secrétaire, ou par la majorité des personnes présentes à la réunion. Les procurations y seront rattachées.

Copies des extraits de ces procès-verbaux seront certifiées par deux (2) administrateurs ou par le secrétaire du conseil ou par une des secrétaires assistants.»

Pour: 1.004.367.282;

Contre: 109.930;

Abstention: 1.770.570.

#### Troisième résolution

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après de modifier la date établie de l'assemblée générale annuelle afin de la fixer au premier mercredi du mois de juin à 11 heures et de modifier l'article 15 en conséquence:

«**Art. 15. Date et lieu.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra ipso jure chaque année dans la ville de Luxembourg au lieu indiqué dans les avis de convocation de l'assemblée, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de congé bancaire, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues dans un pays étranger lorsque surviennent des événements de force majeure tel que déterminés par le conseil d'administration de façon discrétionnaire. Dans un tel cas, les délais et les conditions nécessaires afin d'assurer la validité des délibérations et des publications continueront à être ceux prévus par les lois du Luxembourg.»

Pour: 1.004.402.902;  
Contre: 101.110;  
Abstention: 1.743.770.

#### Quatrième résolution

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après de modifier l'article 16 des Statuts de la Société afin de prévoir que dans le cas où les actions de la Société sont cotées sur un marché réglementé étranger, les convocations doivent, en outre, être faites en accord avec les exigences de publicité de ce marché réglementé.

En conséquence, l'article 16 dispose comme suit:

«**Art. 16. Convocation à l'assemblée.** Le conseil d'administration convoquera les assemblées générales.

Les convocations de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire contiendront l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion et seront faites par des avis publiés au moins deux (2) fois à dix (10) jours d'intervalle et dix (10) jours avant la réunion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un important journal ayant une diffusion élevée au Luxembourg. Dans le cas où les actions sont cotées sur un marché réglementé étranger, les convocations seront, en outre, (sujet aux réglementations applicables) soit (i) être publiées une fois dans un important journal ayant une diffusion élevée dans le pays d'une telle cotation au même moment que la première publication faite au Luxembourg soit (ii) suivre la pratique du marché du même pays concernant la publication de convocations d'assemblée générale.

La Société ne doit pas envoyer des convocations par courrier recommandé ou ordinaire aux détenteurs de ses actions.»

Pour: 1.004.375.912;  
Contre: 108.050;  
Abstention: 1.763.820.

#### Cinquième résolution

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après de modifier l'article 19 des Statuts de la Société afin d'y ajouter une disposition autorisant le secrétaire ou un des secrétaires assistants du Conseil d'Administration à signer des copies ou extraits des assemblées d'actionnaires.

En conséquence, l'article 19 des Statuts dispose comme suit:

«**Art. 19. Votes et procès verbaux.** Les résolutions des assemblées générales ordinaires seront prises par un vote à la majorité, sans égard au nombre d'actions présentes ou représentés.

Les assemblées générales extraordinaires ne pourront valablement délibérer sur les modifications proposées aux Statuts à moins que la moitié du capital social soit présente ou représentée. Les résolutions relatives à des modifications des Statuts seront votées si elles sont approuvées par une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Si le quorum de présence requis n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen d'avis publiés deux fois, à vingt (20) jours d'intervalle et au moins vingt (20) jours avant l'assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans deux importants journaux ayant une diffusion élevée au Luxembourg et, dans le cas où les actions sont cotées sur un marché réglementé étranger, les convocations devront, en outre, être publiées une fois dans un journal important ayant une diffusion élevée dans le pays d'une telle cotation au même moment que la première publication faite au Luxembourg. La seconde assemblée délibérera valablement sans égard au quorum présent ou représenté. Les résolutions, afin d'être adoptées, doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires ne peuvent être accrus que de l'accord unanime de tous les actionnaires et, le cas échéant, de tous les obligataires.

Les procès-verbaux des assemblées générales seront signés par les membres du bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux devant être produits en justice ou partout ailleurs devront être signés par deux (2) administrateurs ou par le secrétaire du conseil ou par un secrétaire assistant.»

Pour: 1.004.328.792;  
Contre: 126.430;  
Abstention: 1.792.560.

Chaque résolution ayant été approuvée par les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés tels qu'exigé par la loi, est consécutivement valablement prise et les Statuts de la Société sont amendés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle anglais constate que à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes personnes comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: C. M. Franck, T. Gaini, A. Soares, C. Bilésio, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, vol. 24CS, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger.

(048475.2/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 85.203.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(048476.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**AMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 108.654.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. LUCAS CONSULTING S.A., ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 348120,
2. INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055.

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loué (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 mai 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMC S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la recherche de personnel, le conseil aux entreprises, la stratégie commerciale, la stratégie marketing et de communication.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 12.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUCAS CONSULTING S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions .....	155
2. INTERNATIONAL NET LTD, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.  
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
- LUCAS CONSULTING S.A., préqualifiée,  
- INTERNATIONAL NET LTD, préqualifiée,  
- Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Jean Naveaux, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

##### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
MONTEREY AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 78.967.

##### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

##### *Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 2005, vol. 431, fol. 88, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053120.3/242/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

### **SUMAYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 108.653.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. ARROWHEAD ADVISORS S.A., ayant son siège social à Via espana, 122, Bank Boston Building, 8<sup>ème</sup> étage, Panama, inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 1838,

2. PENTHEN ADVISORS S.A., ayant son siège social à Via espana, 122, Bank Boston Building, 8<sup>ème</sup> étage, Panama, inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 1849,

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 mai 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUMAYO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et l'exploitation de biens immobiliers, mobiliers et toutes autres formes d'investissement immobilier.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

#### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.  
En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 13.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. ARROWHEAD ADVISORS S.A., préqualifiée, cent soixante-cinq actions .....	165
2. PENTHEN ADVISORS S.A., préqualifiée, cent soixante-cinq actions .....	165
Total: trois cent trente actions .....	330

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante euros (8.250,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.  
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
- ARROWHEAD ADVISORS S.A., préqualifiée,  
- PENTHEN ADVISORS S.A., préqualifiée,  
- Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Jean Naveaux, prénommé, en qualité d'administrateur délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
MONTEREY AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 78.967.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 2005, vol. 431, fol. 89, case 4. – Reçu 330 euros.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053119.3/242/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

---